



Pénalité loueur vehicule libre service étranger

Par **Alex438**, le **15/06/2022 à 21:13**

Bonjour, Tout d'abord, je vous remercie de bien vouloir m'aider. Voilà mon problème : lors d'une location de véhicule à l'étranger, dans un pays autre que ceux de l'UE, je me suis fait contrôler avec un taux de 0,6 au lieu de 0,5, le taux en vigueur dans le pays où je conduisais. Dès lors, j'ai été convoqué à la police, j'ai réglé l'amende, mais la société me demande une compensation de 3.000 euros au titre que cela est contraire à leurs règles d'utilisation, comme stipulé dans leur contrat, je précise que cela était effectivement noté en annexe du contrat. Est-ce qu'une telle pénalité serait légalement recevable en France pour un recouvrement ? D'autre part, puis-je exiger que la société me fournisse les preuves de ce qu'ils avancent et la manière dont ils ont obtenu ces informations, pour me permettre d'annuler leur demande ? Merci.

Par **Lag0**, le **16/06/2022 à 07:02**

Bonjour, De quel pays s'agit-il ?

Par **Alex438**, le **18/06/2022 à 23:13**

Bonjour, C'est en Lettonie, d'autre part, je me pose également des questions concernant le montant demandé qui me paraît pour le moins arbitraire ?